

Instructions générales de sécurité pour Varo Energy Tankstorage AG

1) Objectif visé par les instructions.....	2
2) Champ d'application	2
3) Règles générales de sécurité et de bonne conduite.....	2
4) Comportement en cas d'urgence.....	4
5) Consignes de sécurité avec vérification périodique.....	5
6) Infractions.....	5
7) Certification et signature.....	6
Annexe Eclépens.....	7

© Tous droits réservés.

Ce document est propriété de Varo Energy Tankstorage AG. Des copies ou parties de ce document ne pourront être obtenues qu'après en avoir fait la demande expresse auprès de Varo Energy Tankstorage AG et en avoir reçu l'autorisation.

Document:	Instructions générales Eclépens	Date:	13.03.2020
Etabli:	QHSE	Révision:	2
Approuvé:	GL	Page:	1 de 8

1) Objectif visé par les instructions

La politique de Varo Energy Tankstorage AG prévoit que les activités soient exercées de sorte que la sécurité du personnel, des tiers, des clients et du public soit assurée. La société vise à prévenir tout accident, toutes blessures et toute maladie du travail grâce à la participation active de toutes les parties prenantes. De plus elle vise à identifier et éliminer tous les risques de sécurité.

Les présentes instructions de sécurité doivent mettre en place des règles qui régissent la conduite de chacun et la coopération de toutes les parties prenantes afin que la sécurité soit constamment garantie.

2) Champ d'application

Ces instructions s'appliquent dans tous les dépôts Varo Energy. Les règles générales de sécurité et de conduite doivent être respectées par toutes les personnes qui se trouvent sur ces sites, c'est-à-dire par le personnel des dépôts, le personnel de tiers, le personnel du secteur ferroviaire, les clients et les visiteurs. Ces instructions s'appliquent aussi bien en fonctionnement normal que lors de l'exécution de travaux de nature spécifique (travaux de réparation, de construction, d'entretien, de nettoyage, etc.).

3) Règles générales de sécurité et de bonne conduite

Les personnes pénétrant dans la zone du dépôt et/ou qui en utilisent les installations doivent se soumettre, en plus des réglementations juridiques, aux réglementations spéciales pour les entreprises.

Il est impératif dans tous les cas de suivre les instructions données par le personnel du dépôt.

Accès restreint aux zones de l'installation et aux zones de remplissage



L'accès au dépôt n'est possible qu'aux personnes autorisées. Avant d'effectuer son premier remplissage, le chauffeur devra obtenir une formation auprès du personnel de Varo Energy Tankstorage. L'entrée sera interdite aux personnes non autorisées.

Interdiction de fumer, tenir à l'écart des flammes nues et des sources d'inflammation



Les flammes nues et autres sources d'inflammation sont interdites, sans autorisation formellement écrite. Il est interdit de fumer sur tout le site du dépôt. Cette interdiction s'applique également à l'intérieur des véhicules.



Il n'est permis de fumer que dans les endroits spécifiquement prévus à cet effet.

Radios, téléphones portables et autres appareils électroniques



L'utilisation de radios, téléphones portables et appareils électroniques non expressément autorisés est interdite.

Photographie / filmage et surveillance vidéo



Sur l'ensemble du site, il est interdit de photographier ou de filmer, sans y avoir été autorisé expressément par l'administrateur du dépôt. Cette interdiction s'étend aux téléphones - appareils photos.



L'ensemble de la zone de dépôt est placée sous surveillance vidéo.

Document:	Instructions générales Eclépens	Date:	13.03.2020
Etabli:	QHSE	Révision:	2
Approuvé:	GL	Page:	2 de 8

Consommation d'aliments, manger et boire



Il est interdit de consommer des aliments ou d'apporter de la nourriture et des boissons sur la totalité des aires de travail. Nourriture et boissons ne peuvent être consommées que dans les espaces proprement prévus à cet effet.



Les mesures indispensables d'hygiène doivent être respectées.
Se laver les mains et le visage. Retirer tout vêtement sale.

Alcool, produits stupéfiants, médicaments



Sur tout le site de dépôt, l'alcool et les produits stupéfiants sont formellement interdits. Il est interdit d'introduire comme de consommer des boissons alcoolisées et des produits stupéfiants. L'accès de toute personne sous influence des effets de l'alcool ou de produits stupéfiants sera refusé. Toute personne présente sur le site de dépôt pourra être soumise à un test.

Circulation des véhicules sur le site de dépôt



La vitesse maximale sur le site de dépôt est de 20 km / h.
À l'entrée au quai de chargement, rouler au pas.



Il est interdit de monter sur les camions.
Il est interdit d'effectuer une marche arrière sans guidance.



Le code de la route s'applique pour l'ensemble du dépôt. Le stationnement n'est autorisé que sur les places prévues à cet effet. Des places de stationnement sont à disposition des visiteurs. L'accès aux équipements d'extinction d'incendie et de secours, les entrées/sorties aux installations, les voies de sortie d'urgence et de secours, de même que les égouts et les plaques d'égouts doivent être laissées libres à tout moment.



Les véhicules d'exploitation et de secours ont toujours la priorité.



Les véhicules ferroviaires ont toujours la priorité.

Équipement de protection individuelle



Le port de protections individuelles est obligatoire !



- Lunettes de sécurité (voir l'identification dans la zone)
- Gants (pour contact avec le produit)
- Casque (voir l'identification dans la zone)
- Chaussures de sécurité conductrice
- Vêtements de travail, manche longue, résistant aux flammes



Toute personne se trouvant sur la voie de circulation ou à ses abords doit porter des vêtements de haute visibilité de couleur jaune.

Équipements de sécurité et d'entretien

Il est interdit d'éteindre, de bloquer ou d'utiliser à d'autres fins les équipements de sécurité et d'urgence comme les douches de sécurité, les extincteurs d'incendie, les alertes incendies et les téléphones. Ces équipements doivent être à tout moment pleinement accessibles et prêts à être utilisés.

Document:	Instructions générales Eclépens	Date:	13.03.2020
Etabli:	QHSE	Révision:	2
Approuvé:	GL	Page:	3 de 8

4) Comportement en cas d'urgence

Comportement en cas d'incendie



Pompiers 118

Garder son calme !

En cas d'incendie, les actions suivantes sont déclenchées :

- La sirène d'alarme retentit
- Les pompiers sont automatiquement alertés
- Les pompes sont arrêtées dans toutes les voies de chargement
- La barrière s'ouvre automatiquement (sortie de secours)

Dans le dépôt il y a des **boutons alarme feu** qui sont déclenchés en pressant dessus.

A des endroits stratégiques, il y a également des **extincteurs d'incendie** qui sont stationnées pour lutter localement contre les flammes. Ces extincteurs d'incendie ne doivent être utilisés que dans la mesure où cela ne vous met pas en péril !

En cas d'incendie, se diriger immédiatement vers le point de rassemblement !

Comportement en cas d'alarme



Garder son calme !

Si la sirène d'alarme retentit, les chargements en cours de toutes les voies seront immédiatement interrompus. Le chauffeur de camion-citerne devra se rendre alors immédiatement au point de rassemblement se trouvant aux endroits suivants :

- Dépôt Eclépens : à l'entrée de site (portail véhicule)

En annexe on trouvera un plan détaillé qui précisera l'emplacement exact du point de rassemblement.

Comportement en cas d'accident de personne



Ambulance 144

Garder son calme !

Chaque dépôt dispose d'un défibrillateur. Tout le personnel est formé en premiers secours et dans l'utilisation du défibrillateur. En cas s'une urgence, contacté immédiatement un employé Varo.

Comportement en cas de déversement des produits

Pour tout déversement de produit, il faudra en avertir l'un des employés du dépôt.

Document:	Instructions générales Eclépens	Date:	13.03.2020
Etabli:	QHSE	Révision:	2
Approuvé:	GL	Page:	4 de 8

5) Consignes de sécurité avec vérification périodique

Présentation de la sécurité et procédures

Les consignes de sécurité s'appliquant sur le site du dépôt sont résumées dans une présentation. Lors de la première visite au dépôt, la personne en question se familiarise avec le contenu de la présentation. Un employé de Varo Energy est à disposition pour répondre à toutes les questions concernant le contenu de cette présentation.

Il sera également précisé pour chaque site de dépôt les particularités spécifiques suivantes :

- Lieu du point de rassemblement
- Horaires d'ouverture du dépôt
- Emplacement de la pharmacie et du défibrillateur

Après avoir vu la présentation de sécurité et après avoir compris le contenu, la personne signe le document présent avec l'annexe du dépôt en question. Elle reçoit une copie du document signé.

Cette formation de sécurité est valable pendant **une année**. Par la suite, la présentation doit être vu tous les ans et le documents doit être signé annuellement.

Les règles générales de sécurité sont identiques dans tous les dépôts de Varo Energy Tankstorage AG. Tout de même, la personne entrant un dépôt reçoit une formation spécifique par dépôt et doit confirmer ceci par signature de l'annexe spécifique par dépôt.

6) Infractions

Les consignes de sécurités précisées par la présente s'appliquent à tous. En cas d'infraction à l'égard de ces lignes directrices, la société Varo Energy Tankstorage AG se réserve le droit d'avertir la personne en question, voire, dans un cas extrême, d'expulser celle-ci du dépôt et de l'interdire tout accès.

La sécurité et le travail exempt de tout accident constituent deux des principes fondamentaux de Varo Energy Tankstorage AG. Aidez-nous à respecter ces principes.

Nous nous réjouissons d'avance de cette bonne collaboration !

Document:	Instructions générales Eclépens	Date:	13.03.2020
Etabli:	QHSE	Révision:	2
Approuvé:	GL	Page:	5 de 8

7) Certification et signature

La personne certifiée avec sa signature qu'elle a bien lu et compris les consignes de sécurité générales s'appliquant aux dépôts de Varo Energy de Birsfelden, Eclépens, Niederhasli et Rothenburg. Elle certifie également qu'il a reçu ces consignes de sécurité par écrit et elle s'engage à les respecter scrupuleusement.

Nom / Pénom:

LETTRES
MAJUSCULES

Numéro pièce d'identité:

(Permis de conduire, etc.)

Entreprise:

Date:

Signature:

L'employé du dépôt certifie avoir familiarisé la personne soussignée avec les instructions de sécurité générales du dépôt.

Employé du dépôt:

LETTRES
MAJUSCULES

Signature:

Document:	Instructions générales Eclépens	Date:	13.03.2020
Etabli:	QHSE	Révision:	2
Approuvé:	GL	Page:	6 de 8



Annexe Eclépens

Adresse du dépôt Eclépens

Varo Energy Tankstorage AG
Chemin de la Longeraie 1
CH-1312 Eclépens

Numéros de téléphone du dépôt Eclépens

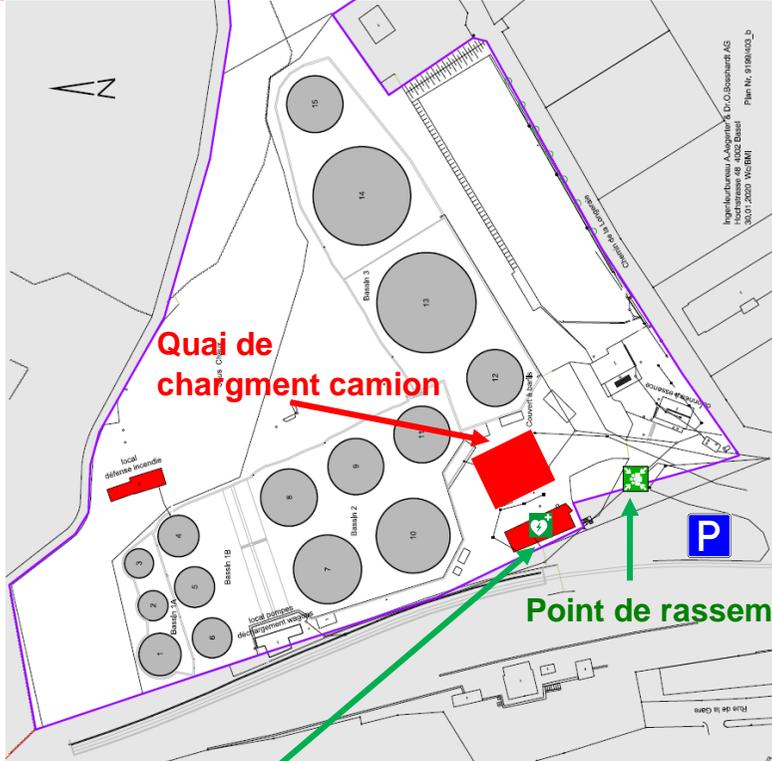
Numéro de téléphone dépôt Eclépens : 021 866 07 05
Numéro de fax dépôt Eclépens : 021 866 07 16

Horaires d'ouverture du dépôt Eclépens

Lundi – Vendredi: 06h00 – 16h45 (dernier entrée)
06h00 – 16h00 (dernier jour ouvrable du mois)

Document:	Instructions générales Eclépens	Date:	13.03.2020
Etabli:	QHSE	Révision:	2
Approuvé:	GL	Page:	7 de 8

Lieu du point de rassemblement - dépôt Eclépens



Défibrillateur

Point de rassemblement

Document:	Instructions générales Eclépens	Date:	13.03.2020
Etabli:	QHSE	Révision:	2
Approuvé:	GL	Page:	8 de 8